

L'an mil huit cent Soixante Sept, le vingt deux avril, heure du midi, Nous
 Maire de la commune de Combiers canton de Pavalette d'arrondissement de la Charente, nous
 étant rendu au bourg de Combiers en la Salle de la mairie, à l'effet de tenir
 extraordinairement le conseil municipal de cette commune conformément à l'autorisation
 de M^e le Préfet de ce département en date du 26 mars dernier; tel que avait été convenu
 par nous pour la seconde fois, par lettres cachetées et tenues à domiciles dans les diligences
 par le lui, faisant connaissance, comme le précédent le motif de la réunion.

Étant arrivé à midi en la Salle de la mairie et ayant attendu jusqu'à
 une heure après midi, il ne fut présent que Messieurs Blangy-francis adjoint munici-
 pial de cette commune, Fourtaz Charles, Badaillac Pierre, Chevrié Jean et Dutourde Jean.
 Le nombre étant insuffisant pour pouvoir délibérer, la Salle a été levée et
 l'assemblée au mercredi 1^{er} mai prochain à 1 heure du midi.

De quoi nous avons tout le plaisir de vous informer, mis au lendemain

Le Maire

P. Duglonge